F.S.U.

CHSCT du Gard – 24 septembre 2020

Déclaration liminaire de la FSU du Gard

Monsieur le Directeur Académique,

Le 14 mars dernier, le gouvernement annonçait la fermeture de tous les établissements scolaires, affirmant que les enfants étaient le principal vecteur de l'épidémie de Covid qui commençait alors à sévir. Ce lundi 21 septembre, alors que la deuxième vague de l'épidémie amorce sa montée en puissance, le même gouvernement annonce un allègement du protocole en vigueur dans les écoles, au motif que ces mêmes enfants ne transmettraient pas ce virus aux adultes.

Désormais, les classes ne pourraient fermer avant trois cas de Covid. Pour la FSU, cette décision ne fait pas sens, dans un département où le préfet vient d'annoncer de nouvelles restrictions afin d'enrayer la montée du taux d'incidence de l'épidémie. Depuis la rentrée, nous savons que le virus circule activement dans les établissements scolaires. C'est pourquoi nous considérons cet allègement de protocole comme une méconnaissance flagrante des réalités du terrain et des risques encourus par les enseignants, par les élèves et par leurs proches.

La FSU demande par conséquent le maintien du protocole en vigueur depuis la rentrée, dans notre département qui fait partie des plus touchés, et son renforcement par le financement de masques chirurgicaux de type 2 pour tous les professeurs des écoles et pour tous les professeurs d'EPS. En outre, pour ne pas entraver la lecture labiale et l'apprentissage de la phonologie, il devient nécessaire de fournir des masques transparents aux collègues concernés (enseignants de l'école maternelle, de CP et CE1, de langues vivantes, enseignants ayant en charge des élèves malentendants ou sourds, enseignants en éducation artistique et musicale, etc).

Chez les enseignants, les inconvénients liés au port du masque se font sentir. Fatigue, essoufflements, mais aussi maux de gorge et extinctions de voix. Les enseignants demandent à être dotés de micros. Nous demandons qu'une enquête soit lancée par la médecine de prévention pour dresser un bilan des symptômes qui apparaissent afin d'avoir une image de l'état de santé des enseignants dans le département, et de repérer systématiquement les personnels présentant des symptômes préoccupants.

Les contraintes liées à la crise du Covid viennent amplifier dans les établissements les problèmes liés à la vétusté des locaux et au manque de dotation en agents, constamment constatés par le CHSCT lors de ses visites, et que les services départementaux n'ignorent pas.

Le CHSCT demande que les CHS se réunissent dans tous les établissements et mettent à jour leur DUERP afin de dresser un état des lieux sanitaire des établissements et des besoins bâtimentaires. Les risques liés au Covid doivent également y être intégrés, en accord avec les recommandations ministérielles (risque de contagion liés aux conditions matérielles, mais aussi risque pour les cordes vocales, ainsi que le RPS découlant de la situation de travail anxiogène).

La pénibilité liée à la crise du Covid ne doit pas faire oublier celle engendrée par des aspects dysfonctionnels de l'organisation du travail.

Dans le premier degré, une nouvelle organisation des remplacements s'est mise en place dès la rentrée, malgré l'opposition des organisation syndicales qui dénonçaient l'éloignement de la gestion du remplacement.
Désormais, c'est à Nîmes que sont gérés tous les remplaçants et non plus dans les circonscriptions, au plus près des écoles.
Classes non remplacées, en attente de remplaçant annoncé, désorganisation des écoles (encore plus criante en cette période de COVID), remplaçants attendant d'être contactés... Nombreux sont les dysfonctionnements qui remontent. La souffrance au travail est réelle pour les collègues.
Et que dire des secrétaires de circonscription qui reçoivent de nombreux appels de collègues en colère, sans pouvoir répondre autre chose que "Voyez avec la DSDEN", DSDEN qui reste injoignable...
Sauf réelle amélioration d'ici le 1er octobre , nous demandons un moratoire sur cette nouvelle organisation, et un retour à une gestion des remplacements au plus près des écoles, par les circonscriptions.

Dans les lycées généraux et technologiques, la montée de la réforme en terminale se traduit par une nette dégradation des conditions de travail : disparité entre les groupes (certains pléthoriques, d'autres très légers, ce qui fait que deux enseignants d'une même spécialité peuvent voir des charges de travail très différentes) ; complexité des emplois du temps qui a accru l'inconfort des emplois du temps, et détérioré la compatibilité entre vie personnelle et vie professionnelle. Un lycée de Nîmes a même officiellement annoncé que la notion de vœu personnel n'existait plus. Résultat : des enseignants forcés de payer la garde de leurs jeunes enfants le mercredi matin, ce qui constitue un préjudice financier, dans une profession où le budget de l'action sociale est dérisoire, alors que beaucoup d'autres qui n'en ont pas besoin ont leur mercredi matin ; des collègues privés de la possibilité d'intervenir à l'université, des enseignants se voyant refuser la possibilité d'assister un proche malade. Ces conséquences sont d'autant plus inacceptables qu'elles viennent dégrader une situation déjà peu favorable et que les difficultés matérielles liées à cette réforme avaient été largement pointées par le SNES - FSU. Comme c'était prévisible, on fait subir aux enseignants les conséquences d'une réforme dont ils avaient dénoncé l'inaboutissement technique et demandé le report.

Enfin, depuis cette rentrée les collègues ont pu découvrir le registre SST dématérialisé. Cet outil facilite en principe l'établissement et la transmission des signalements et doit, en toute logique, améliorer la qualité de la prévention. Cependant, les personnels et les représentants se heurtent à ce jour à deux obstacles : l'absence ou l'insuffisance d'information en direction des personnels, la difficulté de trouver le chemin vers le registre SST sur ACCOLAD, le refus de mettre à disposition des représentants des CHSCT le registre dématérialisé, qui n'est transmis que sous la forme d'un document difficilement exploitable et anonymé.